



cgt VIDEO SURVEILLANCE A ST :

Les élus du CHST de STE ont été consultés le 26 avril sur un projet dénommé « Programme de renforcement des moyens de vidéo protection à 3 ans STMicroelectronics - ST Ericsson Site de Grenoble »

Après avoir résumé les objectifs de ce programme, tels qu'invoqués par la direction et ce en quoi les réponses apportées par la direction et l'ingénieur sécurité n'expliquaient pas comment l'installation de caméras supplémentaires permettrait de répondre à ces objectifs les élus ont conclu par :

« (...) Les élus ne sont pas rassurés sur ce que cette surveillance filmera réellement puisque au jour d'aujourd'hui, aucun détail n'a été communiqué sur l'emplacement exacte et l'angle de prise de vue de chaque camera.

La direction et l'ingénieur sécurité considèrent qu'il n'y a pas de risques à déclarer dans le DUE alors que cette vidéo surveillance peut être utilisée contre des salariés lors d'une enquête (que faisait-il à cet endroit, qu'avait-il dans son sac... ?). Imaginons les conséquences psychologiques pour un salarié qui n'a rien à se reprocher soumis à ce type de suspicion.

Dans ces conditions, les élus donnent un avis négatif sur ce projet et demandent à la direction :

- D'étudier les solutions alternatives et respecter un renforcement progressif des moyens de contrôle, évaluer leur efficacité avant de recourir à la vidéo -surveillance
- Renforcer l'information aux salariés pour indiquer les zones surveillées, le processus d'accès aux données et le recours des salariés
- Habilitier des représentants du personnel pour visionner les bandes.
- Informer et donner la possibilité aux élus de participer au visionnage de la bande dans le cas d'une enquête ou les enregistrements pourraient être utilisés pour mettre en cause un salarié.
- Informer et consulter les élus pour toute installation de caméra »

cgt NOUVEAU DROIT D'ALERTE POUR LES SALARIES

La loi sur la protection des salariés « lanceurs d'alerte » a été publiée au Journal officiel du mercredi 17 avril 2013.

D'après la loi, toute personne a le droit de rendre publique ou de diffuser une information dès lors que sa méconnaissance lui paraît faire peser un risque grave sur la santé publique ou sur l'environnement. La loi complète par ailleurs le code du travail concernant le droit d'alerte sur les questions sanitaires et environnementales.

Le texte fixe les modalités à suivre par le travailleur et les représentants du personnel au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) pour alerter son employeur. La loi établit également qu'en cas de divergence avec l'employeur sur le bien-fondé d'une alerte transmise ou en l'absence de suite dans un délai d'un mois, le travailleur ou le représentant du personnel au CHSCT peut saisir le représentant de l'Etat dans le département.

Enfin, la loi précise qu'aucune personne ne peut être écartée ni être sanctionnée ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire pour avoir indiqué à son employeur ou aux autorités judiciaires ou administratives un certain nombre de faits relatifs à un risque grave pour la santé publique ou l'environnement dont elle aurait eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

JOURNEE DE « SOLIDARITE » A ST GRENOBLE

Le 18 avril, le Comité d'établissement a été informé et consulté sur la journée de solidarité.

Les élus CGT ont rendu l'avis suivant :

« Nous vous réaffirmons notre opposition au principe même de la journée de solidarité car il n'est en fait demandé qu'aux salariés de contribuer à cette solidarité. S'il y a des besoins de financements, nous préférons de loin que cela se fasse via un impôt que récolte la contribution de tous les revenus, y compris ceux du capital.

Nous demandons à ce que vous offriez cette Journée de Solidarité à l'ensemble des salariés. Nous rappelons que la loi autorise parfaitement à ce que la direction offre cette journée aux salariés. Au regard des dividendes versées aux actionnaires, nous pensons que ça serait peu de choses que d'offrir cette journée aux salariés.

Aucun bilan financier de l'impact de cette journée n'a été présenté au cours des dernières années, malgré les demandes répétées de l'ensemble des organisations syndicales en CCE.

Cette journée est une journée particulière, où il n'y a pas d'école, pas d'administration, pas de transports. Nous demandons aussi il n'y ait pas d'obligations de minimum de présence dans les services. Par ailleurs, vous persistez à restreindre les possibilités de pose de congé, alors que l'an dernier et cette année nous vous avons demandé de lever cette restriction pour revenir à ce qui était pratiqué au début, c'est-à-dire la possibilité de poser tous types de congés.

En conséquence, l'avis des élus CGT est négatif. »

ERICSSON A GRENOBLE, L'AVENTURE :

Petit rappel à ceux et celles qui seraient tentés par l'aventure Ericsson sans garanties de retour à ST :

1. Ericsson avait repris des équipes de logiciels télécom de HP à Grenoble en 1993 pour constituer EHPT (Ericsson Hewlett Packard Télécommunication)
2. EHPT était à 60% Ericsson et 40% HP, 250 personnes réparties une centaine à Grenoble et le reste en Suède
3. En 2000 Ericsson reprend 100% des parts et en 2001 ferme complètement le site de Grenoble!

FREESCALE LE GACHI :

Extraits d'un communiqué de presse diffusé par nos collègues CGT de Freescale Toulouse :

« (...) Nos produits «en fin de vie» sont aujourd'hui fabriqués aux Etats-Unis et en Asie.

Nos machines «obsoletes» sont en cours de transfert en Chine pour remonter l'usine à Shang Sha. (...)

1056 emplois directs détruits, ce qui représente entre 3168 et 4224 emplois directs et indirects détruits par Freescale à Toulouse.

Le taux de reclassement des salariés notifiés en 2012 est catastrophique. En dessous, même des 30% des statistiques habituelles. A Freescale : 3,2% de reclassé. Alors que la fin des congés de reclassement est dans un mois.

La seule explication de la direction face à ces résultats lamentables et à son engagement d'une solution garantie pour tous et toutes est : «le manque de motivation de certains à chercher du travail ...». C'est scandaleux !(...)

Le gouvernement socialiste doit se prononcer (au travers du ministre M Sapin) sur la validité économique de nos licenciements. Le dossier est clair : nos licenciements ne sont absolument pas justifiés économiquement. **Un peu de courage politique, un peu de courage social** Monsieur Hollande : invalidez les licenciements à Freescale, empêchez les machines de partir et maintenez au site sa vocation industrielle.(...) »

REPRESSION : UN JET D'ŒUF HORS DE PRIX

Accusé d'avoir jeté un œuf sur les forces de l'ordre lors d'une manifestation contre la réforme des retraites de 2010, Sébastien Migliore, syndicaliste CGT et élu local, a été condamné par la cour d'appel de Nîmes à deux mois de prison avec sursis, cinq ans d'inéligibilité, 1000 € d'amende, et à verser 100€ à chacun des neuf policiers qui auraient été blessés. La justice ne serait-elle pas la même pour tous ?

AMNISTIE SOCIALE : ILS ONT OSE

Extrait du communiqué de la CGT à Montreuil le 24 avril 2013 :

« (...) Pendant la période gouvernementale précédente, la violence des relations sociales s'est accentuée, les plans de licenciements se sont multipliés entraînant pour les salariés de véritables traumatismes auxquels ils n'ont pas toujours pu faire face. Dans ces situations, les syndicalistes se retrouvent en première ligne de la défense de l'ensemble des salariés qui les mandatent.

La loi d'amnistie proposée par les élus du groupe démocrates et républicains s'inspire de la dernière loi d'amnistie de 2002 proposée par Jacques Chirac et votée par la droite. Cette loi n'avait provoqué aucun encouragement à des actes de violence, au contraire elle avait contribué à apaiser le climat social.

En comparaison, la proposition de loi de 2013 a été considérablement « allégée » par l'Assemblée nationale et le Sénat.

(...) On s'attendait à ce qu'un gouvernement à majorité socialiste soutienne cette loi d'amnistie a minima. Il n'en n'est rien ! La Commission des lois, sur demande du gouvernement, vient de rejeter ce matin la proposition de loi.

Le gouvernement et l'Assemblée nationale, en acceptant la criminalisation des salariés et syndicalistes, envoient un message désastreux au monde du travail. (...) »

CHOMAGE : UN DESASTRE ET NON UN « RECORD »

Les chiffres du chômage viennent de tomber. Ils sont hélas sans surprise pour ce 24ème mois continu : toujours plus de demandeurs d'emploi et aucune embellie ne se profile à l'horizon ! Ainsi la courbe déjà bien vertigineuse fait apparaître le chiffre de 3 224 600 demandeurs d'emploi dans notre pays, avec 1,2% d'augmentation sur le mois.

MICROELECTRONIQUE : QUEL AVENIR ?

C'est pour débattre de l'avenir de la micro-électronique dans l'agglomération grenobloise que les syndicats CGT de ST/STE-Grenoble, ST-Crolles, Soitec, avec l'UD CGT et la fédération de la métallurgie, ont organisé un débat à la maison du tourisme, le mardi 9 avril. Des camarades de la CGIL sont venus d'Italie, et un expert du cabinet SECAFI a accepté de participer à cette initiative.

Si l'affluence n'était pas au rendez-vous, avec seulement une cinquantaine de participants, le débat fut très riche.

Les vidéos des interventions sont disponibles sur <http://cgt-st.org>

